

26 FEB 1955

à la somme de 339 000 frs.

Approuvé à l'unanimité nous avons vu ce que M. Guichard qui fera
quelques crédits supplémentaires et tel est pour l'achat de matériel d'enseignement
Abandon de M. Papiou.

Acquisition de la gestion de l'ex-hôpital St Maurice admissibilité non valables et valables incidents

approuvé le 4.3.55

55006

Le Conseil Municipal.

Sur l'état de créances irrécouvrables et frais de poursuites en date du 17
décembre 1954

Sur les justifications présentées par M. le Receveur Municipal.

Sur l'état de recettes accidentelles en date du 31 janvier 1955

Sur l'avis de la commission des Finances.

Au bureau M. le Député Maire à signer:

- l'état de créances irrécouvrables en date du 17 décembre 1954 du montant de
M. 426^{frs} + 3 919^{frs} de frais de poursuites.

- l'état de recettes accidentelles en date du 31 janvier 1955 du montant de
121 francs

approuvé le 8.3.55

55007

Adopté à l'unanimité

Crédits complémentaires Exercice 1954

Crédits scolaires - les crédits inscrits chapitre XXI art 12 (achat de
matériel divers pour cantines scolaires) sont inscrits

tant pour le compte de régime total des dépenses engagées au cours de l'exercice
1954 qu'en vue d'un crédit vent de l'accroissement considérable des enfants
mangeant dans les cantines

Le Conseil